



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Le 16 avril 2026 à 19h00, le Conseil municipal, convoqué le 10 avril, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine TROTON, Maire
La séance commencée à 19h08 s'est terminée à 20h08

Présents :

Mmes ARGOUD Marie-Claude, BERRICHE Saida, GERMAIN-VEY Nathalie, HERMITTE Angélique, JACOLIN Nathalie, JACQUIER Séverine, NIFENECKER Isabelle, PASQUIOU Muriel, PICCA Muriel, SANCHEZ Christine, TROTON Catherine

MM. CHERIGUI Mohamed, COSENTINO Ignazio, FAURE Gilles, FORESTIER Gérard, GHAZALI Charef, LAMARCA Louis, LASSERRE Stéphane, MENDESS Ahmed, PASQUIOU Fabrice, PICHON Laurent, THUILLIER Michel, UGHETTO-MONFRIN Bernard, VENANS André-Paul

Procurations :

Mme EL KEBIR Meriem à Mme BERRICHE Saida
M. GARCIA Jean-Christophe à M. LAMARCA Louis
M. GARCIA DE LA ROSA Sylvain à Mme JACQUIER Séverine
Mme REIJASSE Christelle à M. UGHETTO-MONFRIN Bernard
Mme YAHIAOUI Sakina à M. FORESTIER

Absents :

Secrétaire de séance : M. CHERIGUI Mohamed

Procès-verbal de la séance précédente : sera examiné à la prochaine séance



2026-04-16-08 / Election des représentants de la commune au sein du Syndicat du Collège Les Mattons

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5212-1 et suivants, L. 2122-7 et L. 2121-21 ;

Considérant que la commune est membre du Syndicat du Collège ;

Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, ou relative en cas de troisième tour du scrutin ;

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire ;

Considérant la/les candidature(s) de Angélique HERMITTE et Gilles FAURE pour les sièges de titulaires ;

Considérant la/les candidature(s) de Michel Thuillier et Fabrice Pasquiou pour les sièges de suppléants ;

Considérant qu'il a successivement été procédé à l'élection au scrutin secret des postes de délégués titulaires et de délégués suppléants ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de désigner les délégués suivants pour représenter la commune au Syndicat du Collège :

- Mme HERMITTE Angélique et M.FAURE Gilles– délégués titulaires
- M. THUILLIER Michel et M.PASQUIOU Fabrice – délégués suppléants

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 29 voix

CONTRE : 00 voix

ABSTENTION : 00 voix

Copie certifiée conforme

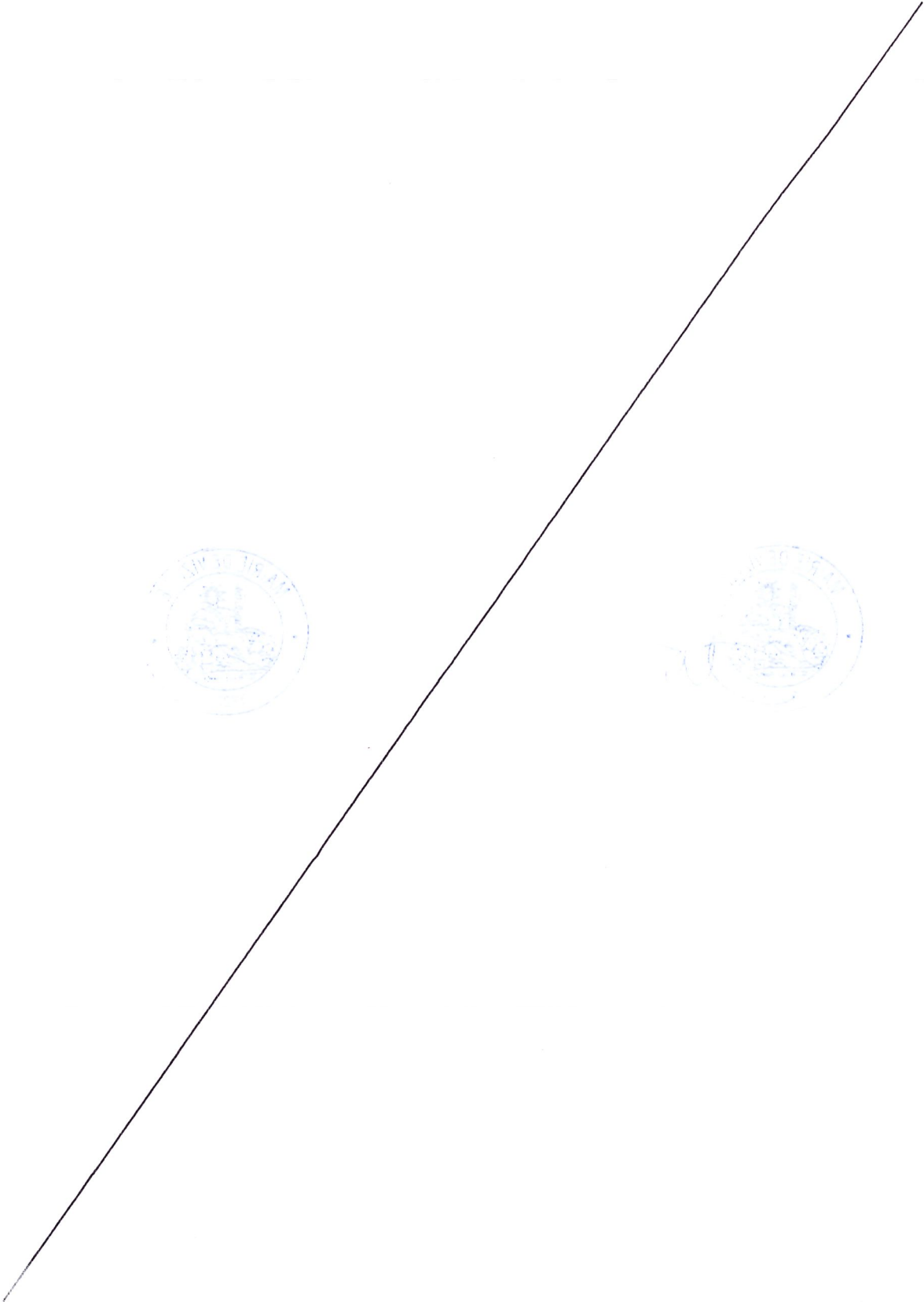
Le Maire

Catherine TROTON

Le Secrétaire

Mohamed CHERIGUI





Accusé de réception en préfecture
038-213805625-20260416-DEL-160426-02-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026